

Déconfinement : Reprise progressive des consultations à partir du 11 mai

Fiche conseil à destination des gynécologues de ville

Le 2 mai, le Ministre de la Santé Olivier Véran a déclaré que les professionnels de santé libéraux devaient, avec l'arrivée des masques, reprendre une activité "la plus normale possible".

A partir du 11 mai, les consultations doivent donc reprendre dans les cabinets pour éviter les pertes de chance liées au retard diagnostic : les dépistages des cancers doivent reprendre, il est important que les patientes continuent de consulter quand elles ont des pathologies chroniques et lorsque la consultation nécessite un rendez-vous présentiel (suivi des échographies de grossesse, surveillances cliniques, pose de stérilets, douleurs, urgences...). Il est recommandé au médecin d'appeler ses patientes présentant des pathologies spécifiques pour évaluer la nécessité de les recevoir en consultation.

Les consultations nécessitent une nouvelle organisation et une hygiène irréprochable pour protéger les femmes et les soignants.

Depuis le début du confinement et suite aux directives nationales, les gynécologues de ville ont favorisé la télémedecine et se sont organisés pour accueillir leurs patientes dans les meilleures conditions sanitaires pour les consultations présentes principalement urgentes. Sur la base de ces bonnes pratiques, nous vous proposons ci-dessous une aide à l'organisation de vos cabinets.

Dans le cadre des mesures de traçage qui seront appliquées par l'Assurance Maladie, le soignant doit être en mesure de prouver que les contacts au sein de son cabinet sont protégés. En tant qu'employeur, vous êtes responsable de votre personnel (secrétariat, agent d'entretien) et devez lui donner les moyens de se protéger.

L'organisation des consultations :

- **Continuer à favoriser la télémedecine***
- **S'assurer avant toute consultation du motif** de la consultation et de l'absence de signes de Covid
- **Demander aux patientes de limiter la venue des accompagnants** au strict minimum (seules sont admises les personnes nécessaires à l'accompagnement du patient. Elles sont soumises aux mêmes règles et doivent se comporter de façon à ce que le risque d'infection soit le plus faible possible).
- **Demander aux patientes de respecter les horaires** de consultation
- **Demander aux patientes de venir avec un masque et un stylo**
- **Mettre à disposition des solutions hydro-alcooliques** dans le cabinet
- **Poser une affiche** invitant à les utiliser
- **Faire retirer les gants** aux patientes qui en portent
- **Espacer les rendez-vous** en allongeant les temps prévus consacrés aux consultations pour appliquer le bionettoyage entre chaque patiente et pour éviter les retards et l'attente des patientes en salle d'attente

**Durant toute la durée de l'épidémie Covid, le droit à la téléconsultation est ouvert pour une première patiente.*

Critères cliniques Covid :

Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (par ex. toux, maux de gorge, souffle court)

ou

Fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$

ou

Apparition soudaine d'une **anosmie** ou d'une **agueusie** (perte de l'odorat et du goût)

Le secrétariat :

- **Utilisation de solution hydro-alcoolique** pour les mains
- **Port d'un masque chirurgical pour le personnel du cabinet** : se désinfecter les mains avant de mettre le masque et après l'avoir enlevé
- **Faire respecter la distanciation physique et spatiale** (une distance de 1 à 2 m est suffisante pour limiter le risque de transmission).
- **Faire poser un hygiaphone** ou une cloison de plexiglas si possible
- **Pas de prêt de stylo**, sinon désinfection avec lingette à usage unique
- **Poser un film plastique ou désinfecter** les boîtiers de carte vitale et carte bancaire après chaque utilisation
- **Eviter autant que possible le règlement en espèces**
- **Privilégier le paiement sans contact** ou le tiers-payant

La salle d'attente :

- **Eviter la présence de plusieurs patientes** en salle d'attente
- **Faire respecter les distances** entre les patientes
- **Retirer tous les objets non indispensables**, notamment les journaux et bien entendu les jouets
- **Au cabinet, seules sont admises les personnes nécessaires à l'accompagnement** de la patiente. Elles sont soumises aux mêmes règles et doivent se comporter de façon à ce que le risque d'infection soit le plus faible possible.

Le gynécologue :

Dans la mesure du possible, respectez la distance de 1 à 2 mètres pendant l'anamnèse / l'entretien avec la patiente.

Équipement pour protéger à la fois la patiente et le professionnel de santé :

- **Portez un masque** facial chirurgical : se désinfecter les mains avant de mettre le masque et après l'avoir enlevé
- **Portez des vêtements professionnels** pouvant être lavés à 60 degrés.
- **Changez de vêtements tous les jours** et ne portez ces vêtements que dans votre cabinet
- **Attachez vos cheveux** afin d'éviter de vous toucher votre visage plus que nécessaire

- **Portez des gants** pour l'examen (ne pas oublier l'hygiène des mains avant de mettre les gants et après le retrait)
- **Coiffe, lunettes** (en fonction des actes et de l'approvisionnement)
- **Brassard pour la prise de la tension** : désinfecter le coude avant pose du brassard et bionettoyage du brassard entre chaque patiente

Mesures d'hygiène :

- **Aérer** régulièrement les différentes pièces du cabinet et la pièce d'examen après chaque patiente
- **Jetez** le matériel utilisé dans une poubelle à pédale
- **Désinfectez** les poignées de porte, les surfaces planes et les accoudoirs avec lesquels le patient a été directement en contact
- **Bionettoyage entre chaque patiente** :
 - o **La table d'examen gynécologique** doit être recouverte d'un drap d'examen en papier à usage unique (souvent troué après le passage de la patiente, on ne peut donc pas s'affranchir du bionettoyage) et nettoyée entre chaque patiente avec un papier à usage unique imprégné de détergent-désinfectant pour surfaces ;
 - o **Plus pernicieux : les surfaces** (clavier d'ordinateur, console de l'échographe, poignée de la sonde d'échographe) vont être contaminées par les gants que vous portez à juste titre dans le cadre des précautions standard (contact avec muqueuses). Le port de gants donne une sensation de sécurité mais est en réalité un vecteur formidable de transferts de microorganismes. Il faut donc veiller au nettoyage de ces surfaces entre chaque patiente et ne pas oublier l'hygiène des mains avant de mettre les gants et après le retrait.

Références :

- *Bionettoyage du cabinet entre chaque patiente* :
<https://syngof.fr/documents-utiles/covid-19-bionettoyage-du-cabinet-entre-chaque-patiente/>
- *Hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical* :
https://www.has-sante.fr/jcms/c_607182/fr/hygiene-et-prevention-du-risque-infectieux-en-cabinet-medical-ou-paramedical
- *Consultation dans les cabinets médicaux en période épidémique* :
<https://www.infovac.fr/actualites/consultation-dans-les-cabinets-medicaux-recevant-des-enfants-en-periode-d-epidemie>
- *Avis du HCSP sur l'efficacité du contrôle d'accès par prise de température* :
[Covid 19 HCSP Evaluation efficacité prise de température](https://www.hcsp.fr/avis/2020/05/08/covid-19-hcsp-evaluation-efficacite-prise-de-temperature)
- *Coronavirus quelles températures pour détruire le SARS-CoV-2*
https://www.sciencesetavenir.fr/sante/quelles-temperatures-pour-detruire-le-sars-cov-2_143158
- *CoVID-19 - Ambulatoire : Gestion des consultations dans les cabinets médicaux pendant la pandémie – Prise en charge au 1^{er} mai 2020*
<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-ambulatoire-prise-en-charge-en-cabinet-dun-patient-covid>